



Berne, 7 avril 2017

Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Modification de l'ordonnance sur les fonds propres (leverage ratio et répartition des risques): ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le DFF mène une procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance sur les fonds propres auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faïtières de l'économie et des autres milieux concernés.

La modification de l'ordonnance met en œuvre deux compléments au dispositif international de Bâle III. Celui-ci prévoit, d'une part, un ratio d'endettement maximal (*leverage ratio* ou ratio de levier) non basé sur les risques, selon lequel les fonds propres de base d'une banque doivent représenter au moins 3 % de son engagement total, et, d'autre part, de nouvelles règles en matière de répartition des risques, qui mesurent notamment la limitation des gros risques uniquement à l'aune des fonds propres de base et ne tiennent donc plus compte des fonds propres complémentaires.

Vous avez la possibilité de vous prononcer sur la modification de l'OFR et sur le rapport explicatif correspondant **jusqu'au 14 juillet 2017**.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles sur le site web du DFF de même qu'à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous vous remercions d'envoyer vos avis par courriel à l'adresse électronique rechtsdienst@sif.admin.ch.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti : rechtsdienst@sif.admin.ch.

M. Oliver Zibung, chef suppléant du service juridique SFI (058 462 68 20; oliver.zibung@sif.admin.ch), se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Ueli Maurer